

**SUD
OUEST**

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

MISSAVAL/MLL



Communes de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc

ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'enquête publique unique du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016 : création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et des périmètres de protection modifiés (PPM) de monuments historiques du verrou de l'estuaire

Par arrêté n° A2016/225 en date du 31 août 2016 déposé au contrôle de légalité le 31 août 2016, le maire de Blaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et de Périmètres de protection modifiés (PPM) du verrou de l'estuaire (situés sur les communes de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc), conformément à la demande du préfet de la Gironde en date du 26 août 2015 et aux délibérations du Conseil municipal de Cussac-Fort-Médoc en date du 16 décembre 2015, et du Conseil municipal de Blaye en date du 22 mars 2016. Celle-ci aura lieu du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique aménagée au plan local d'urbanisme. Elle doit définir les enjeux patrimoniaux culturels du territoire, déterminer les objectifs permettant d'en assurer la protection patrimoniale dans toutes ses composantes (architecturale, urbaine, historique, archéologique et paysagère) et mettre en œuvre les modalités de leur gestion raisonnée en fonction de la spécificité des lieux ainsi que des principes liés au développement durable.

Quelle que soit la localisation du monument au sein ou hors du périmètre de l'AVAP, la création de l'AVAP suspend l'application de la servitude des abords des monuments historiques (périmètre des 500 mètres) sur le territoire de celle-ci. Au-delà, les parties résiduelles de périmètres d'abords continuent de s'appliquer.

Dans cette mesure, ces parties résiduelles ne justifiant pas d'une protection peuvent être supprimées par une procédure de PPM (Périmètres de protection modifiés). Les PPM s'inscrivent donc dans la continuité de l'AVAP dont l'objectif principal est d'adapter les outils de protection patrimoniale aux réalités de terrain.

A l'initiative de l'architecture des Bâtiments de France (conformément à l'article L. 621-30 du Code du patrimoine), les projets de PPM envisagés pour le verrou de l'estuaire concernent la cité médiévale de Blaye et le château Bernottes.

Suite à l'arrêté du préfet de la Gironde en date du 3 juin 2013 (consultable dans le dossier d'enquête publique), l'élaboration de l'AVAP du verrou de l'estuaire n'est pas soumise à évaluation environnementale (conformément aux articles R. 122-17 et R. 122-18 du Code de l'environnement).

L'enquête publique se tiendra :

A la mairie de Blaye (7, cours Vauban, BP 125, 33 394 Blaye Cedex) aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi : de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi : de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

A la mairie de Cussac-Fort-Médoc (34, avenue du Haut-Médoc, 33 460 Cussac-Fort-Médoc) aux heures d'ouverture habituelles (lundi : de 14 h à 18 heures ; mardi, mercredi et jeudi : de 8 h 30 à 12 heures et de 16 h à 18 heures ; vendredi : de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures ; samedi : de 9 h à 12 heures).

Le tribunal administratif de Bordeaux a nommé M. Gilles FAURE, ingénieur en écologie et développement durable retraité, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et M. Jean-Pierre GAURY, consultant en chimie et environnement, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Blaye le mercredi 19 octobre de 9 h à 12 heures, et le vendredi 28 octobre de 9 h à 12 heures ; à la mairie de Cussac-Fort-Médoc le lundi 10 octobre de 14 h à 17 heures, le mercredi 9 novembre de 9 h à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier en marines et consigner ses observations sur les registres d'enquête (disponibles en mairie de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc) ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Blaye, M. le Commissaire-Enquêteur, Enquête publique AVAP / PPM, 7, cours Vauban, BP 125, 33 394 Blaye Cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur auprès des maires de Blaye (ainsi que sur son site Internet : www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr/).

Après accord du préfet, et conformément à l'article D.642-10 du Code du patrimoine, le projet d'AVAP éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis de la commission locale, des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par les conseils municipaux de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc.

Le préfet de la Région Aquitaine est l'autorité compétente pour approuver les périmètres de protection modifiés.

Les informations relatives à l'enquête publique seront communiquées sur le site Internet de la commune de Blaye (www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr/).

Pour toute autre information, les maires de Blaye (05 57 42 68 68) et de Cussac-Fort-Médoc (05 57 88 50 00) peuvent être contactés.

Pour les PPM, merci de contacter **Mme Emmanuelle MALLET**, architecte des Bâtiments de France (05 58 00 87 10).

MISSAVAL/MLL



Commune de Blaye

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de plan local d'urbanisme (PLU) Arrêté de la commune de Blaye

Par arrêté n° A2016/225 en date du 31 août 2016 déposé au contrôle de légalité le 31 août 2016, le maire de Blaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Blaye qui aura lieu du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016.

Le PLU est un document de planification urbaine qui détermine les zones constructibles et les normes qui les régissent, les sites plus propices à l'habitat, aux activités économiques et les zones de protection des espaces naturels ou agricoles. Pour tout projet d'urbanisme (construction, rénovation, extension...), il est nécessaire de consulter le plan local d'urbanisme pour savoir quelles sont les règles en vigueur sur la zone concernée par le projet.

Le dossier complet du projet de PLU comprend une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat complémente en matière d'environnement (mentionné à l'article R. 104-21 du Code de l'urbanisme) est consultable dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se tiendra à la mairie de Blaye (7, cours Vauban, BP 125, 33394 Blaye Cedex) aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

Le Tribunal administratif de Bordeaux a nommé M. Jean-Pierre GAURY, consultant en chimie et environnement, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et M. Gilles FAURE, ingénieur en écologie et développement durable retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Blaye :

Le lundi 10 octobre 2016, de 9 h à 12 heures.
Le samedi 22 octobre 2016, de 9 h à 12 heures.
Le vendredi 28 octobre 2016, de 14 h à 17 heures.
Le mercredi 9 novembre 2016, de 14 h à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Blaye, M. le Commissaire-Enquêteur, enquête publique PLU, 7, cours Vauban, BP 125, 33 394 Blaye Cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur auprès de la mairie de Blaye et sur le site Internet www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques

Conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera approuvé par le Conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête publique seront communiquées sur le site Internet de la commune de Blaye (www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques).

Pour toute autre information, la mairie de Blaye (05 57 42 68 68) peut être contactée.

**LES SECRÈTS
DE LA FORÊT
OcéANE**

Patrice Gablat Bénédicte Boyrie-Fonité

**1 BD + 1 jeu
+ des vidéos**

**pour découvrir
l'histoire des Landes
côté océan.**



24,90 €

48 pages couleur, relié, 23,5 x 31 cm

ÉDITIONS SUD OUEST

www.editions-sudouest.com

DANS VOTRE QUOTIDIEN
TOUTS LES MARDIS

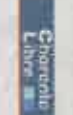


L'immobilier
comme
vous l'aimez

SudOuest-immmo
TOUT L'IMMOBILIER DE LA RÉGION



Sur le site
DEPÔT D'ANNONCES GRATUIT POUR LES PARTICULIERS



**BORDEAUX
ESSENTIEL**



Philippe Prévôt

Photographies Alain Béguerie

**BORDEAUX
ESSENTIEL**

128 pages couleur,
relié, 24 x 16,5 cm

19,90 €

ÉDITIONS SUD OUEST

www.editions-sudouest.com



ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Avis d'enquête publique unique du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016 : création de l'Alre de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et des Périmètres de Protection Modifiés (PPM) de monuments historiques du Verrou de l'Estuaire

Par arrêté, n°A/2016/226 en date du 31-08-2016 déposé au contrôle de légalité le 31-08-2016, le Maire de Blaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets d'Alre de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et de Périmètres de Protection Modifiés (PPM) du Verrou de l'estuaire (situés sur les communes de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc), conformément à la demande du Préfet de la Gironde en date du 26 août 2015 et aux délibérations du conseil municipal de Cussac-Fort-Médoc en date du 16 décembre 2015, et du conseil municipal de Blaye en date du 22 mars 2016. Celle-ci aura lieu du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme. Elle doit définir les enjeux patrimoniaux culturels du territoire, déterminer les objectifs permettant d'en assurer la protection patrimoniale dans toutes ses composantes (architecturale, urbaine, historique, archéologique et paysagère) et mettre en œuvre les modalités de leur gestion raisonnée en fonction de la spécificité des lieux ainsi que des principes liés au développement durable.

Quelle que soit la localisation du monument au sein ou hors du périmètre de l'AVAP, la création de l'AVAP suspend l'application de la servitude de abords des Monuments Historiques (périmètre des 500 mètres) sur le territoire de celle-ci. Au-delà, les parties résiduelles de périmètres d'abords continuent de s'appliquer.

Dans cette mesure, ces parties résiduelles ne justifient pas d'une protection peuvent être surprimées par une procédure de PPM. Périmètres de Protection Modifiés). Les PPM s'inscrivent donc dans la continuité de l'AVAP, dont l'objectif principal est d'adapter les outils de protection patrimoniale aux réalités de terrain.

A l'initiative de l'Architecte des Bâtiments de France (conformément à l'article L.621-30 du Code du Patrimoine), les projets de PPM envisagés pour le Verrou de l'estuaire concernent la Chapelle de Blaye et le Château Barmones.

Suite à l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 3 juin 2013 (consultable dans le dossier d'enquête publique), l'élaboration de l'AVAP du Verrou de l'estuaire n'est pas soumise à évaluation environnementale (conformément aux articles R.122-17 et R.122-18 du Code de l'Environnement).

L'enquête publique se tiendra :

A la mairie de Blaye (7 cours Vauban, BP 125, 33394 Blaye cedex) aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

A la mairie de Cussac-Fort-Médoc (34 avenue du Haut Médoc 33460 Cussac-Fort-Médoc) aux heures d'ouverture habituelles (lundi : de 14 h à 18 h ; mardi, mercredi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h ; vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; samedi : de 9 h à 12 h).

Le Tribunal Administratif de Bordeaux a nommé Monsieur Gilles FAURE, Ingénieur en écologie et développement durable retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean-Pierre GAURY, Consultant en chimie et environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Blaye le mercredi 19 octobre de 9 h à 12 h, et le vendredi 20 octobre de 9 h à 12 h ; à la mairie de Cussac-Fort-Médoc le lundi 10 octobre de 14 h à 17 h, le mercredi 9 novembre de 9 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc) ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Blaye, Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique AVAP / PPM, 7 cours Vauban, BP 125, 33394 Blaye cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur auprès des mairies de Blaye (ainsi que sur son site internet : www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr).

Après accord du Préfet, et conformément à l'article D 642-10 du Code du Patrimoine, le projet d'AVAP éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis de la Commission Locale, des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par les conseils municipaux de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc.

Le Préfet de la Région Aquitaine est l'autorité compétente pour approuver les Périmètres de Protection Modifiés.

Les informations relatives à l'enquête publique seront communiquées sur le site internet de la commune de Blaye (www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr).

Pour toute autre information, les mairies de Blaye (05 57 42 68 68) et de Cussac-Fort-Médoc (05 57 88 85 00) peuvent être contactées.

Pour les PPM, merci de contacter Mme Emmanuelle MAILLET, architecte des Bâtiments de France (05 56 00 87 10).

611593-0



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE
SERVICE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté en date du 31 août 2016, le Préfet de la Gironde a prescrit des mesures complémentaires à M. le Directeur des Etablissements GUEDON relatives à son établissement sis « Le Pas de l'Espicq» La Ferrière à Dommezac.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du texte intégral de l'arrêté à la Mairie de Dommezac, à la sous-préfecture de Blaye, à la DDTM Service des Procédures Environnementales et sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

611582-0

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - Nos 6330-6331



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE
SERVICE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté en date du 31 août 2016, le Préfet de la Gironde a prescrit des mesures complémentaires à M. le Président de ORION ENGINEERED CARBONS SAS relatives à son établissement sis Lieu-dit Saint Vincent - Route du Lac - BP 3 - à Ambès.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du texte intégral de l'arrêté à la Mairie d'Ambès, à la DDTM Service des Procédures Environnementales et sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

611578-0



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE
SERVICE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté en date du 31 août 2016, le Préfet de la Gironde a prescrit des mesures complémentaires à M. le Directeur de la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE relatives à son établissement sis Avenue Gaston Cabannes BP 69 à Florzac.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du texte intégral de l'arrêté à la Mairie de Florzac, à la DDTM Service des Procédures Environnementales et sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

611579-0

COMMUNAUITE DE COMMUNES DU CREONNAIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lignan-de-Bordeaux

Le public est informé que par arrêté n° 20.09.16 en date du 6 septembre 2016, la présidence de la Communauté de Communes du Créonnais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de modification n° 1 du PLU de Lignan-de-Bordeaux. À cet effet, Monsieur Patrice ADER (ingénieur RTE retraité) a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

Le projet de PLU sera tenu à disposition du public du lundi 28 septembre 2016 au jeudi 27 octobre 2016 aux jours et heures habituels d'ouverture :

- à la mairie de Lignan-de-Bordeaux, le lundi de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h ; les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 16 h à 19 h ; les vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h ;
- au siège de la Communauté de communes du Créonnais, du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences :

- À la mairie de Lignan-de-Bordeaux :
 - * le lundi 26 septembre 2016 de 9 h à 12 h
 - * le jeudi 13 octobre 2016 de 9 h à 12 h
 - * le vendredi 21 octobre 2016 de 9 h à 12 h
- * le jeudi 27 octobre 2016 de 16 h à 19 h

- Au siège de la Communauté de communes du Créonnais :

- * le mardi 4 octobre 2016 de 9 h à 12 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées sur l'un des registres ouverts à cet effet ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la Communauté de communes (25 route de Créon 33670 Sadirac).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire.

611537-0



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE
SERVICE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté en date du 31 août 2016, le Préfet de la Gironde a prescrit des mesures complémentaires (remise en état du site) à M. le Directeur de la Société SPARFLEX relatives à son établissement sis B. P. 4 à Abzac.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du texte intégral de l'arrêté à la Mairie d'Abzac, à la sous-préfecture de Libourne, à la DDTM Service des Procédures Environnementales et sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

611581-0

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016 - 18

SUD OUEST

www.sudouest.fr

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

2422000_MIE



Communes de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc

ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'enquête publique unique du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016 : création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et des périmètres de protection modifiés (PPM) et des monuments historiques du verrou de l'estuaire

Par arrêté n° A2016/226 en date du 31 août 2016 déposé au contrôle de légalité le 31 août 2016, le maire de Blaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et de Périmètres de protection modifiés (PPM) du verrou de l'estuaire (situés sur les communes de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc), conformément à la demande du préfet de la Gironde en date du 28 août 2015 et aux délibérations du Conseil municipal de Cussac-Fort-Médoc en date du 16 décembre 2015, et du Conseil municipal de Blaye en date du 22 mars 2016. Celle-ci aura lieu du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme. Elle doit définir les enjeux patrimoniaux culturels du territoire, déterminer les objectifs permettant d'assurer la protection patrimoniale dans toutes ses composantes (architecture, urbanisme, historique, archéologique et paysagère) et mettre en œuvre les modalités de leur gestion raisonnée en fonction de la spécificité des lieux ainsi que des principes liés au développement durable.

Quelle que soit la localisation du monument au sein ou hors du périmètre de l'AVAP, la création de l'AVAP suspend l'application de la servitude des abords des monuments historiques (périmètre des 500 mètres) sur le territoire de celle-ci. Au-delà, les parties résiduelles de périmètres d'abords continuent de s'appliquer.

Dans cette mesure, ces parties résiduelles ne justifient pas d'une protection peuvent être supprimées par une procédure de PPM (Périmètres de protection modifiés). Les PPM s'inscrivent donc dans la continuité de l'AVAP, dont l'objectif principal est d'adapter les outils de protection patrimoniale aux réalités de terrain.

A l'initiative de l'architecte des Bâtiments de France (conformément à l'article L. 621-30 du Code du patrimoine), les projets de PPM envisagés pour le verrou de l'estuaire concernent la chaudière de Blaye et le château Bernomes.

Suite à l'arrêt du préfet de la Gironde en date du 3 juin 2013 (consultable dans le dossier d'enquête publique), l'élaboration de l'AVAP du verrou de l'estuaire n'est pas soumise à évaluation environnementale (conformément aux articles R.122-17 et R.122-18 du Code de l'environnement).

L'enquête publique se tiendra :

A la mairie de Blaye (7, cours Vauban, BP 125, 33 394 Blaye Cedex) aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi : de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi : de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

A la mairie de Cussac-Fort-Médoc (34, avenue du Haut-Médoc, 33 460 Cussac-Fort-Médoc) aux heures d'ouverture habituelles (lundi : de 14 h à 18 heures, mardi, mercredi et jeudi : de 8 h 30 à 12 heures et de 16 h à 18 heures ; vendredi : de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures ; samedi : de 9 h à 12 heures).

Le tribunal administratif de Bordeaux a nommé **M. Gilles FAURE**, ingénieur en écologie et développement durable retraité, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et **M. Jean-Pierre GAURY**, consultant en chimie et environnement, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Blaye le **mercredi 19 octobre de 9 h à 12 heures, et le vendredi 29 octobre de 9 h à 12 heures**, à la mairie de Cussac-Fort-Médoc le **lundi 10 octobre de 14 h à 17 heures, le mercredi 9 novembre de 9 h à 12 heures**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier en mains et consigner ses observations sur les registres d'enquête (disponibles en mairie de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc) ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Blaye, M. le Commissaire-Enquêteur, Enquête publique AVAP / PPM, 7, cours Vauban, BP 125, 33 394 Blaye Cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur auprès des mairies de Blaye (ainsi que sur son site Internet : www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr).

Après accord du préfet, et conformément à l'article D.642-10 du Code du patrimoine, le projet d'AVAP éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis de la commission locale des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par les conseils municipaux de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc.

Le préfet de la Région Aquitaine est l'autorité compétente pour approuver les périmètres de protection modifiés.

Les informations relatives à l'enquête publique seront communiquées sur le site Internet de la commune de Blaye (www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr).

Pour toute autre information, les mairies de Blaye (05.57.42.68.68) et de Cussac-Fort-Médoc (05.57.88.85.00) peuvent être contactées.

Pour les PPM, merci de contacter **M^{me} Emmanuelle MAILLET**, architecte des Bâtiments de France (05.56.00.87.10).

64122400_MIE



Commune de Blaye

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de plan local d'urbanisme (PLU) Arrêté de la commune de Blaye

Par arrêté n° A2016/225 en date du 31 août 2016 déposé au contrôle de légalité le 31 août 2016, le maire de Blaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Blaye qui aura lieu du **10 octobre 2016 au 9 novembre 2016**.

Le PLU est un document de planification urbaine qui détermine les zones constructibles et les normes qui les régissent, les sites plus propices à l'habitat, aux activités économiques et les zones de protection des espaces naturels ou agricoles. Pour tout projet d'urbanisme (construction, rénovation, extension, ...) il est nécessaire de consulter le plan local d'urbanisme pour savoir quelles sont les règles en vigueur sur la zone concernée par le projet.

Le dossier complet du projet de PLU comprend une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (renommé à l'article R.104-21 du Code de l'urbanisme) est consultable dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se tiendra à la mairie de Blaye (7, cours Vauban, BP 125, 33394 Blaye Cedex) aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

Le Tribunal administratif de Bordeaux a nommé **M. Jean-Pierre GAURY**, consultant en chimie et environnement, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et **M. Gilles FAURE**, ingénieur en écologie et développement durable retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Blaye :

Le lundi 10 octobre 2016, de 9 h à 12 heures.

Le samedi 22 octobre 2016, de 9 h à 12 heures.

Le vendredi 28 octobre 2016, de 14 h à 17 heures.

Le mercredi 9 novembre 2016, de 14 h à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Blaye, M. le Commissaire-Enquêteur, enquête publique PLU, 7, cours Vauban, BP 125, 33 394 Blaye Cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur auprès de la mairie de Blaye et sur le site Internet www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques.

Conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera approuvé par le Conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête publique seront communiquées sur le site Internet de la commune de Blaye (www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques).

Pour toute autre information, la mairie de Blaye (05.57.42.68.68) peut être contactée.

L'ÉCONOMIE

dans SUD OUEST,

c'est...

- Chaque lundi et jeudi : les pages **Économiques** du journal
- Chaque jour : toute l'Info économique locale et régionale sur www.sudouest.fr (rubrique SUD OUEST Eco)
- Chaque lundi, mercredi et vendredi : la **newsletter** économique (chiffres clés, agenda, nominations, portraits de dirigeants, conseils d'experts)

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT À LA NEWSLETTER

Rendez-vous sur sudouest.fr/economie

SUD OUEST **ÉCO**

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Le meilleur des ventes aux enchères

Choque dimanche et lundi dans les annonces Officielles de votre quotidien et 24 h / 24 sur www.sudouest-legales.com

Hydriofation préfaciorcle sur 7 départements et 3 arrondissements.

SUD OUEST



100% spécialiste et renouveau
05 56 31 27 11
HYDRIOFATION PRÉFACIORCLE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE PROCEDURE ADAPTEE

Collectivité qui passe le marché :

MAIRIE DE CESTAS

2 avenue du Baron Haussmann 33610 Cestas
Tél. 05 56 78 13 00. Fax 05 57 83 59 64, représentée par Monsieur le Maire

Caractéristiques du marché :

a/ Accord-cadre à bons de commande.

b/ Mode de passation procédure adaptée (article 42-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et par les articles 27 et 34 du décret 2016-360 du 25 mars 2016).

c/ Lieu d'exécution : Commune de Cestas (33610)

d/ Nature de la prestation : Fourniture de stores pour les bâtiments scolaires et communaux.

Montant minimum annuel 5 000 € HT - Montant maximum annuel 40 000 € HT

e/ Durée du marché : 1 an à compter de la notification renouvelable 3 fois par reconduction expresse

f/ Référence du marché : n° F14-2016

Conditions de participation : Justifications à produire par les candidats :

* Lettre de candidature (DC1),

* Déclaration du candidat (DC2),

* Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat mentionnés dans le règlement de la consultation,

* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

* une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier :

* qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,

* qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,

* qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L341-6, L125-1 et L123-3 du Code du Travail.

Critères de sélection : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous,

1/ Caractéristiques techniques du matériel proposé (40 %)

2/ Prix (40 %)

3/ Délai de livraison (10 %)

4/ Références pour prestations similaires (10 %)

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur le site internet de la mairie de Cestas (www.mairie-cestas.fr) à la rubrique Marché Publics / Marchés en cours Cestas / Fournitures ou sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_7A4g62uH88

Renseignements :

Pour tous renseignements administratifs : marches.publics@mairie-cestas.fr

Pour tous renseignements techniques : services.techniques@mairie-cestas.fr

Date d'envoi à la publication : Vendredi 7 octobre 2016

Date limite de remise des offres : Lundi 7 novembre 2016 à 16 h

613035-0



MAIRIE D'ARVEYRES

Canton et Arrondissement de Libourne (Gironde) 33500 Arveyres

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Arveyres

Objet du Marché : Recrutement d'un cabinet d'études pour une étude préalable d'aménagement et de revalorisation du centre bourg d'Arveyres

Type de Procédure (Code des marchés publics) : adaptée

Délai d'exécution : du 2 janvier 2017 au 30 juin 2017

Caractéristiques du marché :

Elle comportera trois phases d'études et une phase de calage :

• Phase 1 : diagnostic

• Phase 2 : principes d'aménagement

• Phase 3 : fiches d'actions

(limitées en nombre et ne relevant pas d'un niveau A.P.S mais dont le niveau de détail devra être suffisant pour en permettre l'instruction par les services du Département).

• Phase 4 : Calage

Critères d'attribution :

Valeur technique - Qualité urbanistique et paysager des aménagements : 40 %

Prix : 30 % - Respect des délais : 30 %

Personne auprès de laquelle le dossier de consultation et renseignements peuvent être obtenus : Secrétariat Général de la mairie d'Arveyres

Tél : 05 57 24 80 14 - courriel : mairie-arveyres@wanadoo.fr

Date limite de réception des offres : mardi 8 novembre 2016 à 10 h

Adresse à laquelle les offres devront parvenir par voie postale : Mairie d'Arveyres, 8 rue de l'Eglise 33500 Arveyres

Date d'envoi à la publication : jeudi 6 octobre 2016

612964-0



ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Avis d'enquête publique unique du 10 octobre 2016
au 9 novembre 2016 : création de l'Aire de mise
en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
et des Périmètres de Protection Modifiés (PPM)
de monuments historiques du Verrou de l'Estuaire

Par arrêté n°A/2016/226 en date du 31-08-2016 déposé au contrôle de légalité le 31-08-2016, le Maire de Blaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et de Périmètres de Protection Modifiés (PPM) du Verrou de l'estuaire (situés sur les communes de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc), conformément à la demande du Préfet de la Gironde en date du 26 août 2015 et aux délibérations du conseil municipal de Cussac-Fort-Médoc en date du 16 décembre 2015, et du conseil municipal de Blaye en date du 22 mars 2016. Celle-ci aura lieu du 10 octobre 2016 au 9 novembre 2016.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme. Elle doit définir les enjeux patrimoniaux culturels du territoire, déterminer les objectifs permettant d'en assurer la protection patrimoniale dans toutes ses composantes (architecturale, urbaine, historique, archéologique et paysagère) et mettre en œuvre les modalités de leur gestion raisonnée en fonction de la spécificité des lieux ainsi que des principes liés au développement durable.

Quelle que soit la localisation du monument au sein ou hors du périmètre de l'AVAP, la création de l'AVAP suspend l'application de la servitude des abords des Monuments Historiques (périmètre des 500 mètres) sur le territoire de celle-ci. Au-delà, les parties résiduelles de périmètres d'abords continuent de s'appliquer.

Dans cette mesure, ces parties résiduelles ne justifient pas d'une protection peuvent être supprimées par une procédure de PPM (Périmètres de Protection Modifiés). Les PPM s'inscrivent donc dans la continuité de l'AVAP, dont l'objectif principal est d'adapter les outils de protection patrimoniale aux réalités de terrain.

A l'initiative de l'Architecte des Bâtiments de France (conformément à l'article L.621-30 du Code du Patrimoine), les projets de PPM envisagés pour le Verrou de l'estuaire concernent la Citadelle de Blaye et le Château Bernones.

Suite à l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 3 juin 2013 (consultable dans le dossier d'enquête publique), l'élaboration de l'AVAP du Verrou de l'estuaire n'est pas soumise à évaluation environnementale (conformément aux articles R.122-17 et R.122-18 du Code de l'Environnement).

L'enquête publique se tiendra :

A la mairie de Blaye (7 cours Vauban, BP 125, 33394 Blaye cedex) aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

A la mairie de Cussac-Fort-Médoc (34 avenue du Haut Médoc 33460 Cussac-Fort-Médoc) aux heures d'ouverture habituelles (lundi : de 14 h à 18 h ; mardi, mercredi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h ; vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; samedi : de 9 h à 12 h).

Le Tribunal Administratif de Bordeaux a nommé Monsieur Gilles FAURE, Ingénieur en écologie et développement durable retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean-Pierre GAURY, Consultant en chimie et environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Blaye le mercredi 19 octobre de 9 h à 12 h, et le vendredi 28 octobre de 9 h à 12 h ; à la mairie de Cussac-Fort-Médoc le lundi 10 octobre de 14 h à 17 h, le mercredi 9 novembre de 9 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier en mairies et consigner ses observations sur les registres d'enquête (disponibles en mairie de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc) ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Blaye, Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique AVAP / PPM 7 cours Vauban, BP 125, 33394 Blaye cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur auprès des mairies de Blaye (ainsi que sur son site internet : www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr).

Après accord du Préfet, et conformément à l'article D.642-10 du Code du Patrimoine, le projet d'AVAP éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis de la Commission Locale, des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par les conseils municipaux de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc.

Le Préfet de la Région Aquitaine est l'autorité compétente pour approuver les Périmètres de Protection Modifiés.

Les informations relatives à l'enquête publique seront communiquées sur le site internet de la commune de Blaye (www.blaye.fr/mairie/enquetes-publiques) et de Cussac-Fort-Médoc (www.cussac-fort-medoc.fr).

Pour toute autre information, les mairies de Blaye (05 57 42 68 68) et de Cussac-Fort-Médoc (05 57 88 85 00) peuvent être contactées.

Pour les PPM, merci de contacter Mme Emmanuelle MAILLET, architecte des Bâtiments de France (05 56 00 87 10).

612961-0

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

SIAEPA DU MÉDOC

BP 16 - 1 bis place René Cassin 33340 Gaillan en Médoc

Procédure de passation : Marché sur procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Objet du marché : Commune de Jau-Dignac et Loirac - Alimentation en eau potable - Réhabilitation du réservoir sur Tour de Jau.

Date d'ouverture de l'ouvrage pour visite : jeudi 27 octobre 2016 de 14 h à 16 h 30.

Caractéristiques des travaux : Réhabilitation complète du réservoir sur tour d'une capacité de 900 m³ et d'une hauteur d'environ 45 mètres.

Dossier de consultation téléchargeable sur le site : www.marchés-securisés.fr

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur www.marchés-securisés.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : lundi 10 octobre 2016.

Date limite de remise des offres : mardi 15 novembre 2016 à 12 h.

613114-0